



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3848

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Institut des sciences et techniques de réadaptation (ISTR) - Création du pôle paramédical à la Buire - 1ère phase - Attribution d'une subvention d'investissement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beutemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3848**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Institut des sciences et techniques de réadaptation (ISTR) - Création du pôle paramédical à la Buire - 1ère phase - Attribution d'une subvention d'investissement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'UCBL1 est la 4^{ème} université française, employant plus de 5 000 personnes et 35 000 étudiants, mais elle est la 1^{ère} université française par le nombre d'étudiants en santé : 12 000 étudiants répartis, depuis la rentrée 2009, en 2 facultés de médecine : Lyon santé Est et Lyon Sud, soit environ 11 % des effectifs lyonnais de l'Université de Lyon.

Le campus Lyon santé Est constitue l'une des implantations majeures de l'UCBL1, avec la Doua, et regroupe les sites de Rockefeller et de Laennec-la Buire.

Situé dans le 8^o arrondissement de Lyon, il bénéficie d'un environnement scientifique et clinique de 1^{er} ordre : le centre Léon Bérard, l'hôpital Édouard Herriot, le centre hospitalier le Vinatier, l'hôpital cardio-vasculaire et neurologique. Au total, dans ce secteur, sont concentrés les 2/3 des lits hospitaliers de l'agglomération.

II - Objectifs

L'attractivité internationale et l'ouverture à l'économie de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des enjeux clés pour l'ambition européenne de la Métropole de Lyon. En adoptant son programme de développement économique pour la période 2016-2021, la Métropole a réaffirmé sa volonté de renforcer la place de l'université en tant qu'acteur de l'innovation et du développement de la Métropole.

Pour cela, elle est engagée dans :

- le soutien à l'Université de Lyon pour construire une université forte,
- l'inscription de l'université dans le dynamisme entrepreneurial et le transfert de technologies,
- la mise en œuvre du schéma de développement universitaire (SDU), qui entre en cohérence avec le schéma d'accueil des entreprises (SAE) dont il partage les principes directeurs.

La Métropole s'investit depuis plusieurs années sur le campus Lyon santé Est dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER), notamment, pour la requalification du bâtiment principal de la faculté de médecine Rockefeller.

Une 1^{ère} tranche de travaux, fondée sur le schéma de développement immobilier (SDI) de 2009, d'un montant de 19 950 000 € a été financée à 7 000 000 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 10 000 000 € par l'État, 2 200 000 € par la Communauté urbaine de Lyon et 1 750 000 € par l'UCBL1 (achevée en 2016).

Une tranche 2 de travaux est en cours pour un montant de 32 000 000 € financée à hauteur de 22 500 000 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 7 200 000 € par l'État, 1 000 000 € par la Métropole, et 1 300 000 € par l'UCBL1. La livraison est prévue en 2020.

L'UCBL1 porte également le projet de pôle paramédical du campus Lyon santé Est, incluant la relocalisation de l'ISTR sur le site de Laennec-la Buire.

Ce projet s'inscrit dans un objectif global de faire de Lyon et sa région le 1^{er} centre de formation et de recherche autour des sciences de la réadaptation avec une stratégie concertée et partagée entre les sites hospitalo-universitaires de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand.

III - Présentation de l'opération et budget prévisionnel

Inscrit au CPER 2015-2020, le projet est articulé autour de 3 enjeux principaux :

- l'universitarisation des études paramédicales de la réadaptation, avec un renforcement de la transversalité entre les différentes filières de l'ISTR et les autres composantes de l'Université Lyon 1 ; cette réingénierie des formations paramédicales implique un regroupement, et ainsi une augmentation des effectifs sur site à laquelle le projet entend répondre,
- la politique nationale en faveur du handicap et des formations sanitaires et sociales, dont les métiers de la réadaptation ;
- la création d'un pôle universitaire paramédical dédié à la réadaptation, avec des perspectives d'interactions fortes et le renforcement des synergies recherche-formation-santé.

Le projet consiste à regrouper sur le site de la Buire les formations initiales et continues sur la réadaptation. Cette relocalisation a pour objet de permettre les échanges et les interactions avec les établissements hospitaliers et les structures de recherche concentrés à proximité.

Le projet de pôle paramédical est évalué à 15 350 000 € en 2 phases :

- 1^{ère} phase 2019-2021 : 10 950 000 € dont les opérations de programmation sont lancées,
- 2^{ème} phase 2021-2023 : 4 400 000 € qui fera l'objet d'une demande lors du prochain CPER (2021-2026).

La 1^{ère} phase permettra de répondre à l'augmentation des effectifs/apprenants en formation paramédicale : 1 500 étudiants à ce jour pour 1 700 étudiants projetés en 2020.

Cette 1^{ère} tranche bénéficie dans le cadre du CPER 2015-2020 d'un financement de l'État à hauteur de 6 120 000 € et d'un financement de 1 130 000 € par l'UCBL1. La convention initiale du CPER ne couvre pas l'ensemble des financements nécessaires et est abondée uniquement par l'État.

Pour autant, les travaux de la 1^{ère} phase constituent un bloc fonctionnel qu'il est nécessaire de réaliser avant d'engager la seconde tranche de travaux, dont le financement est projeté dans le cadre du prochain CPER 2021-2027.

Dans ce contexte, l'UCBL1 a demandé à la Région et à la Métropole de financer les 3 700 000 € restants à parts égales soit 1 850 000 €.

L'état ayant engagé le travail d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de plan Etat-Région pour la période 2021-2027, la Métropole propose que ce projet soit intégré dans le bilan de l'actuel contrat et dans le processus d'identification et de discussion qui s'ouvre sur le volet enseignement supérieur-recherche.

La 1^{ère} phase de travaux consiste à réaménager les locaux du bâtiment Laennec B afin d'y accueillir l'ISTR et l'Institut de formation des masseurs-kinésithérapeutes déficients visuels (IFMKDV) et à réaliser des travaux de rénovation énergétique du bâtiment.

Le montant de l'opération est de 10 000 000 € TTC :

- honoraires de maîtrise d'œuvre (MOE) + coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) + contrôle technique (CT) : 890 000 € HT,
- autres honoraires/frais d'études : 162 000 € HT,
- travaux : 6 100 000 € HT,
- assurances : 105 000 € HT,
- aléas et divers (+ révisions de prix) : 1 076 333 € HT,
- TVA : 1 666 667 €.

Les financements prévisionnels du projet sont répartis comme suit :

Métropole de Lyon	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Etat	UCBL 1	Total
1 850 000 €	1 850 000 €	6 120 000 €	180 000 €	10 000 000 €

Le phasage de l'opération est le suivant :

- agrément dossier d'expertise : labellisation CRIP obtenue ; agrément dossier d'expertise en cours,
- choix MOE : octobre 2019,
- dépôt permis de construire : juin 2020,
- consultation travaux : octobre 2020,
- démarrage travaux : janvier 2021,
- livraison : juillet 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la participation de la Métropole à l'opération de création du pôle paramédical à la Buire à Lyon 8°,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 850 000 € au profit de l'UCBL1,
- c) - la convention à passer entre la Métropole et l'UCBL1 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 - Enseignement supérieur et recherche, pour un montant de 1 850 000 € en dépenses selon l'échéancier suivant :

- 740 000 € en 2020,
- 660 000 € en 2021,
- 450 000 € en 2022.

4° - **Le montant** à payer, soit 1 850 000 €, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal, exercices 2020 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P03O7182.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.